

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AVATIGA

PARRAINÉ PAR

PHILIPPE
LUCAS

CHALLENGE
NORBERT
SAVORNIN
ÉDITION 3

SOMMAIRE



1° CONDITIONS GENERALES.	3
2° L'ÉPREUVE	3
2.1 Epreuve individuelle	3
2.2 Epreuve en équipe	3
3° CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS.	4
3.1 Dates.	4
3.2 Droits d'inscriptions par concurrent	4
3.3 Aptitude médicale	4
4° ANNULATION D'ENGAGEMENT / REMBOURSEMENT	4
5° RETRAIT DES DOSSARDS	4
6° HORAIRES	5
7° CLASSEMENT	5
8° REMISE DES PRIX	6
8.1 Epreuve individuelle	6
8.2 Epreuve en équipe	6
9° TENUES ET EQUIPEMENTS	6
10° PENALITES	6
11° LITIGES	7
12° ABANDON	7
13° SECURITE	7
14° BALISAGE DU PARCOURS	7
15° ASSURANCES	7
16° DROIT A L'IMAGE	7





1° CONDITIONS GENERALES

Cette épreuve est ouverte à tous les pompiers-sauveteurs et aux marins-pompiers du département 13, en activité opérationnelle et sous condition d'aptitude médicale.

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription. L'organisation décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

2° L'ÉPREUVE

2.1 Epreuve individuelle :

Les épreuves individuelles concerneront deux défis : le défi gainage et l'Australienne. Ces deux épreuves s'organiseront sur la base du volontariat.

Le défi gainage : (en guise d'échauffement)

Tous les participants effectueront une planche au top départ du chronomètre sur un maximum de temps. Les deux participants (féminin et masculin) réalisant le meilleur chrono seront déclarés vainqueur de l'épreuve.

L'Australienne : (dernière épreuve venant clôturer l'évènement)

Les concurrents s'élanceront par vagues de 10. Neuf piquets seront plantés dans le sable à 10 mètres de la ligne de départ et devront être saisis par ces derniers au top départ. Chaque passage entrainera une élimination et le retrait d'un piquet jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un gagnant.

2.2 Epreuve en équipe (5 participants par équipe) :

Une équipe est constituée de 5 sauveteurs-pompiers. Il est possible, dès l'inscription, d'y ajouter un remplaçant afin de compenser le désistement d'un concurrent de l'équipe en cas d'absence, d'abandon ou d'inaptitude opérationnelle.

Un remplaçant ne peut être inscrit que sur une équipe. Il doit fournir tous les documents demandés lors de l'inscription au même titre que les membres titulaires de l'équipe. Il ne peut être inscrit comme titulaire sur une autre équipe. Il peut par contre participer à l'épreuve individuelle.

La compétition est ouverte aux équipes féminines, masculines ou mixtes.

Les membres d'une équipe sont obligatoirement du même centre de secours ou de la même structure (SDIS) sous peine de disqualification. Le nombre d'équipes par centre n'est pas plafonné.

Il y aura 5 épreuves appelées « round » où le but étant de réaliser le meilleur chronomètre afin de récolter le maximum de points pour envisager la victoire.



3° CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

3.1 Dates

Ouverture des inscriptions : 1er juin 2023

Clôture des inscriptions : 25 juillet 2023

L'inscription se fera uniquement par renvoi du dossier à l'amicale de la caserne de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

ATTENTION : Pour que l'inscription soit validée, le dossier devra être complet et conforme au présent règlement.

3.2 Droits d'inscriptions par concurrent

Le coût de l'épreuve est de 35 € par participant (soit 175€ par équipe) pour les adultes et 25 € pour les JSP (soit 125 € par équipe)

3.3 Aptitude médicale

La participation d'un concurrent à cette course ne peut être admise qu'à la condition d'être à jour de sa visite médicale.

4° ANNULATION D'ENGAGEMENT / REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera possible après inscription.

Si le retrait d'un pompier vient pénaliser l'équipe, il sera vivement conseillé d'envisager son remplacement afin d'éviter l'abandon total de cette dernière.

Si la course devait être annulée en raison de la COVID, une retenue de 10 € par équipe sera effectuée pour la gestion des frais de dossier.

5° RETRAIT DES DOSSARDS

Sur présentation d'une pièce d'identité.

Chaque concurrent devra récupérer son dossard au niveau du poste de secours de la plage Napoléon à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

En cas de perte du dossard, le concurrent ne pourra pas participer à la course.



6° HORAIRES



DÉROULÉ DE LA JOURNÉE



→ 8h00 : Ouverture du poste de secours
• Vérification des inscriptions
• Récupération du matériel fourni par l'organisation

→ 8h30 : Accueil des équipes
• Attribution d'un espace pour chaque équipe
• Collation / petit déjeuner
• Présentation des ateliers sur le site de compétition

→ 9h30 : Début des hostilités
• Défi gainage

→ 10h00 : Round 1 : Le Défi rocher

→ 11h15 : Round 2 - Relais rescue board

→ 12h00 : Pause repas

→ 14h00 : Round 3 - Parcours sportif

→ 15h30 : Pause

→ 16h00 : Round 4 - Nage d'endurance PMT

→ 17h00 : Round 5 - Tir à la corde

→ 17h30 : L'Australienne

→ 18h00 : Remise des récompenses

Les équipes participantes doivent être présentes à 8h30 pour effectuer leur enregistrement au poste de secours. Le non respect des horaires entrainera l'élimination de l'équipe.

7° CLASSEMENT

Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle.

Chaque épreuve entrainera un gain de points pour l'équipe. Une fois toutes les épreuves effectuées, l'équipe qui comptabilisera le plus de points sera déclarée gagnante.





8° REMISE DES PRIX

8.1 Epreuve individuelle

Concernant les épreuves individuelles, deux gagnants (féminin et masculin) seront désignés pour chacune des épreuves, soit le défi gainage et l'australienne.

Ces gagnants remporteront un prix individuel et pourront avoir l'opportunité de faire remporter à leur équipe des points bonus.

8.2 Epreuve en équipe

L'équipe qui remportera le maximum de points à l'issue des épreuves collectives sera désignée gagnante des OLYMPIADES NAGEURS SAUVETEURS POMPIERS 13 et remportera le trident des plages qui sera remis en jeu chaque année.

9° TENUES ET EQUIPEMENTS

Les participants devront porter la tenue fournie par l'organisation.

Ils devront également se présenter munis de leur matériel personnel de sauvetage : palmes, masque, tuba, lycra.

Les concurrents dont les équipements sont déclarés non conformes au règlement seront disqualifiés avant, pendant ou après la course. La décision du responsable de la ligne de départ ou d'un des arbitres de l'épreuve concernant l'équipement est sans appel.

10° PENALITES

Le participant ou l'équipe ne laissant pas passer d'autres concurrents plus rapide sera disqualifié.

Le participant ou l'équipe ayant un comportement antisportif ou une attitude dangereuse sera disqualifié.

Autres cas de disqualifications :

- Non-assistance à un concurrent en danger
- Dégradation du site (respect de la Charte éco-responsable)
- Insulte ou menace à l'égard d'un membre de l'organisation
- Etat physique ou psychique du participant inadapté pour poursuivre l'épreuve
- Tentative de triche quelconque





11° LITIGES

Le responsable de chaque secteur et les arbitres de l'épreuve sont les seuls amenés à régler un différend en matière de pénalités, ou disqualification. La décision des arbitres principaux est considérée comme décision finale après réclamation et explication entre eux et le responsable du secteur concerné. La réclamation doit être déposée avant la course si elle concerne un équipement de sauvetage jugé non conforme ou immédiatement après la course pour tout autre motifs.

12° ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement le contrôleur le plus proche et lui remettre le dossard.

En cas d'abandon suite à blessure, l'organisateur met en œuvre les moyens adaptés.

13° SECURITE

Un dispositif composé de membres du SDIS13 repartis sur le parcours sera présent durant toute la durée des épreuves. Ils sont habilités à mettre hors course un concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

14° BALISAGE DU PARCOURS

La zone terrestre sera délimitée par des barrières et balisée par des contrôleurs. La zone aquatique sera délimitée par la zone de baignade (ZRUB + ZIEM).

15° ASSURANCES

Les participants et les organisateurs sont couverts par l'assurance de l'Union Départementale à partir du moment où ils sont adhérents à l'année en cours. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement auprès de leur amicale qu'ils sont à jour de leur cotisation auprès l'Union Départementale.

16° DROIT A L'IMAGE

Tous les participants de l'évènement « Challenge Norbert Savornin » abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.



